

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 15 février 2021**

Délibération N°11 du 15 février 2021

Date de convocation

11.02.21

Date d'affichage

11.21.21

Étaient présents : (20)

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,

Serge Planchon Adjoint,

Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Mickaël

Lefebvre (arrivé à 18h15), Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin,

Véronique Obin, Isabelle Poulain, Vincent Prié, Gérard Sadé, Guy Sénécal,

Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Étaient Excusés : (3)

Dominique Paul ayant donné délégation à Vincent Prié, Pascal Ancelot
ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha, Benoit Boudet
ayant donné délégation à Maryline Fournier.

Secrétaire de séance : Philippe Gautrot

GRUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND

Pose d'un nichoir

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vincent Prié, Conseiller Municipal

informe que le Groupe Ornithologique Normand se propose d'installer dans le clocher de l'église Notre-Dame d'Arques un nichoir destiné à l'espèce Chouette Effraie.

Ayant entendu l'exposé ci-dessus et ayant pris connaissance du projet de convention ci-joint, après en avoir délibéré,

le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer la convention avec le Groupe Ornithologique Normand et l'Affectataire de l'église Notre-Dame d'Arques-la-Bataille,
- de demander au maire d'organiser avec le Groupe Ornithologique Normand la pose et la surveillance régulière de ce nichoir, conformément à ladite convention.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire



Séance du 15 février 2021 - Page 1 sur 1